

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 23 juillet 2009**

CP 09/07-08

**CASERNE DE GENDARMERIE DE VILLEBRUMIER  
REVISION DE LOYER / AVENANT AU BAIL**

---

Aux termes d'un acte administratif en date du 29 septembre 2003, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne a donné à bail à l'Etat pour les besoins du service de la Gendarmerie Nationale un immeuble situé rue du milieu à Villebrumier.

Cette location a été consentie pour une durée de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2003, moyennant un loyer annuel de 18 813,60 €, révisable par périodes triennales. Le loyer a été porté en 2006 à la somme de 21 520 €.

Après estimation des Services Fiscaux de Tarn-et-Garonne, le loyer s'établit en 2009 à 26 841,06 € à effet du 1er mars de l'année.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'acte administratif du 29 septembre 2003 donnant bail à l'Etat pour les besoins du service de la Gendarmerie Nationale d'un immeuble situé rue du milieu à Villebrumier,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant au bail portant révision de loyer de la caserne de gendarmerie de Villebrumier, aux conditions suivantes :
  - date d'effet : 1<sup>er</sup> mars 2009,
  - montant du loyer annuel : 26 841,06 € après estimation des Services fiscaux ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,